



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 25 NOVEMBRE 2013**



**Date de convocation :**  
16 novembre 2013

**Date d'affichage :**  
16 novembre 2013

**Nombre de conseillers :**

En exercice 13

Présents 11

Procurations 2

L'an deux mil treize, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

**Etaient présents :**

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD.

MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, BLOUTIN, JAUNET, MUSSETA.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés :** Mme TROISMOULINS, M LE GARREC

**Procuration :** Mme TROISMOULINS à M SICOT, M LE GARREC à M MUSSETA

Monsieur Raymond BARBÉ a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2013 est adopté à l'unanimité

**DEL 081-13-060 : PRODUITS DES AMENDES DE POLICE - DOTATION 2013 / PROGRAMME 2014**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement des arrêts de transport collectif, pour montant de 131 943,60 € ht

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**DEL 081-13-061 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Budget commune

Dépenses

c/1641	+ 38 000,00€
c/16412	- 38 000,00€
c/2031 (op 86)	+ 4 800,00€
c/2031 (op 107)	- 1 800,00€
c/2033 (op 104)	+ 550,00€
c/2033 (op 107)	+ 480,00€
c/21318 (op. 78)	- 17 664,00€
c/2152 (op. 104)	+ 13 500,00€
c/2181 (op. 107)	- 500,00€
c/2188 (op. 107)	+ 500,00€
c/2313 (op. 107)	+ 81 000,00€
c/2315 (op. 107)	- 74 000,00€

Recettes

c/1641	+ 12 947,20€
c/1323 (op 104)	+ 5 300,00€
c/13251 (op 104)	- 13 680,00€
c/1328 (op 104)	+ 2 298,80€

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ approuve cette décision modificative.

### **DEL 081-13-062 : SUBVENTIONS 2013 (2)**

Suite à la délibération n°081-13-013 du 22 février 2013, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer quelques ajustements concernant l'attribution des subventions 2013 :

- ◆ Maison de la Jeunesse et de la Culture : 17 048,84 € (au lieu de 13 198,68 €)
- ◆ Tennis de table : 160,00 €
- ◆ Associations des pêcheurs : 160,00 €

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ◆ approuve cette modification d'attribution des subventions 2013.

### **DEL 081-13-063 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Budget commune	
Dépenses	
c/022	- 3 500,00€
c/6574	+ 3 500,00€

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ◆ approuve cette décision modificative.

### **DEL 081-13-064 : INDEMNITÉ AU COMPTABLE PUBLIC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, la Commune doit verser une indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux.

Le montant de l'année 2013 s'élève à 304,06 €

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ◆ décide de verser 304,06 € au comptable pour l'année 2013
- ◆ autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DEL 081-13-065 : TARIFS DE LA MÉDIATHEQUE 2014**

Madame le Maire présente la proposition de la commission lecture publique du Syrenor pour les tarifs de la médiathèque pour l'année 2014.

	Anciens tarifs	Propositions
<b>Commune du Syrenor à compétence &lt; lecture publique</b>		
Abonnement individuel	6,70€	<b>6,80€</b>
Abonnement famille	11,50€	<b>11,70€</b>
<b>Usagers autres communes</b>		
Abonnement individuel	10,50€	<b>10,70€</b>
Abonnement famille	15,00€	<b>15,30€</b>
<b>Remplacement de carte perdue</b>		
Par carte	2,00€	<b>2,00€</b>

Jeunes de - de 18 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emplois, nouvel arrivant dans une commune du réseau Lecture publique du Syrenor : gratuit.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ◆ accepte la mise en place de ces nouveaux tarifs pour 2014.

## DEL 081-13-066 : TARIFS 2014 LOCATION SALLES COMMUNALES

Madame le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2014. La commission salles communales propose d'appliquer une hausse de 2% sur l'ensemble des tarifs hors « vin d'honneur » et d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les tarifs suivants :

### SALLE POLYVALENTE

*Familles domiciliées sur la commune ainsi que leurs enfants*

*Associations clayennes (à partir de la 3<sup>ème</sup> location de salle)*

#### PETITE SALLE

Caution = 500€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	40 €	70 €
Journée	147 €	192 €
Journée suivante	101 €	143 €

#### GRANDE SALLE

Caution = 700€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	60 €	100 €
Journée	244 €	335 €
Journée suivante	141 €	225 €

#### DIVERS

Location 1 table et 2 bancs 5 €  
Location vaisselle 0,50€ le couvert  
(pas de location de vaisselle avec traiteur)

*Familles domiciliées à l'extérieur de la commune*

*Associations extérieures à la commune*

#### PETITE SALLE

Caution = 500€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	60 €	100 €
Journée	221 €	306 €
Journée suivante	152 €	228 €

#### GRANDE SALLE

Caution = 700€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	80 €	130 €
Journée	305 €	444 €
Journée suivante	176 €	298 €

#### DIVERS

Location vaisselle 0,75€ le couvert  
(pas de location de vaisselle avec traiteur)

### SALLE DES ASSOCIATIONS

*Familles domiciliées sur la commune ainsi que leurs enfants*

*Associations clayennes (à partir de la 3<sup>ème</sup> location de salle)*

Caution = 600€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	60 €	80 €
Journée	162 €	193 €
1/2 journée (4h)	82 €	97 €

*Familles domiciliées à l'extérieur de la commune*

*Associations extérieures à la commune*

Caution = 600€	ÉTÉ (du 01/05 au 15/10)	HIVER (du 15/10 au 01/05)
Vin d'honneur	90 €	110 €
Journée	242 €	290 €
1/2 journée (4h)	122 €	146 €

Tarif été : à partir du 4<sup>ème</sup> jour - 50 % / jour

Tarif hiver : à partir du 4<sup>ème</sup> jour - 40 % / jour

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte la mise en place de ces nouveaux tarifs pour 2014.

## **DEL 081-13-067 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ 2013 (RODP)**

Conformément aux articles L2333-84 et L2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :  $RODP = (0,035\text{€} \times L) + 100\text{€}$  où L est la longueur exprimée en mètres de canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal.

A ce titre, le plafond de la redevance due au titre de l'année 2013 s'établit à 244,39€

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ décide de fixer le montant de la RODP pour l'année 2013 à 244,39€
- ♦ autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **DEL 081-13-068 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2012**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint en charge de l'assainissement, présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'ISAE.

Après étude, Madame le Maire demande au Conseil Municipal en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales de se prononcer sur celui-ci.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ approuve ce rapport
- ♦ autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **DEL 081-13-069 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2012**

Monsieur Michel PÉAN, adjoint en charge de l'urbanisme, présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux des Rophemel.

Après étude, Madame le Maire demande au Conseil Municipal en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales de se prononcer sur celui-ci.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ approuve ce rapport
- ♦ autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **DEL 081-13-070 : AVIS SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX - PROJET DE RÉVISION DU SAGE VILAINE**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine actuellement en vigueur a été promulgué par arrêté préfectoral le 1er Avril 2003. Il précise et complète les orientations et objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne en définissant des préconisations locales à l'échelle du bassin versant. Le projet de SAGE Vilaine a été arrêté le 31 Mai 2013 par la Commission Locale de l'Eau, qui sollicite les Communes pour formuler un avis sur le document.

Suite à la présentation par Monsieur Michel PÉAN, adjoint en charge de l'urbanisme, le Conseil municipal **à 9 voix pour** :

- ♦ émet un avis favorable au projet de révision du SAGE VILAINE

## **DEL 081-13-071 : CLASSEMENT DES DÉLAISSÉS RD 21**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du conseil général relatif au classement des délaissés de la RD 21 dans la voie communale au lieu-dit « La Métairie ».

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte ce transfert de domanialité concernant au lieu-dit « la Métairie »
- ♦ autorise Madame le Maire à signer le procès verbal ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier

## **FIN DE SÉANCE 22h28**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>SIGNATURE</b>
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	Absent excusé
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	Absente excusée